

Dossier de demande d'enregistrement au titre du livre V du code de l'environnement

Scierie Bongard – Bazot de La Machine (58)

Janvier 2016

Rapport n°82945/A



BONGARD BAZOT ET FILS

Route de Decize
58 260 La Machine

Présenté par

Antea Group

Direction Régionale Rhône - Alpes - Méditerranée

Le Parc du Lyonnais - 392, rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Tél.04-37-85-19-60

Sommaire

	Pages
PIECE A – DEMANDE D'ENREGISTREMENT	4
1. OBJET DE LA DEMANDE	5
2. IDENTITE DU DEMANDEUR	8
3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION	9
3.1. LOCALISATION	9
3.2. ACCES ET DESSERTE	10
3.3. MAITRISE FONCIERE.....	11
4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	12
4.1. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	12
4.2. ACTIVITES PRINCIPALES.....	13
4.2.1. Schématisation des activités principales.....	13
4.2.2. Le sciage : le cœur de métier.....	14
4.2.3. Activité concernant les connexes	15
4.2.4. La production de plaquettes	16
4.2.5. Volume et puissance des activités principales	16
4.3. ACTIVITES ASSOCIEES	16
4.3.1. Stockage de bois	16
4.3.2. Activité de compression	18
4.3.3. Stockage et distribution d'hydrocarbures	19
4.3.4. Activité maintenance et réparations.....	19
4.3.5. Engins de levage et de manutention (fixes ou mobiles).....	19
4.3.6. Postes de chargement/déchargement.....	20
4.4. CONSOMMABLES (HORS HUILES ET CARBURANT)	21
4.5. RESEAUX ET UTILITES	22
4.5.1. Eaux usées.....	22
4.5.2. Eaux pluviales	22
4.5.3. Projet de développement de l'activité	22
5. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES	23
PIECE B – DOSSIER TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE	24
6. CARTES ET PLANS	25
7. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	26
7.1. CAPACITE TECHNIQUES.....	26
7.2. CAPACITES FINANCIERES DE L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE	27
8. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS PREVUE PAR LE PLAN LOCAL D'URBANISME.....	28
9. SITUATION VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000	29
9.1. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	29
9.2. IMPACT SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	30
9.2.1. Impacts sur les chiroptères d'intérêt communautaire	30
9.2.2. Impact sur les batraciens	30

9.2.3.	<i>Impacts sur l'avifaune d'intérêt communautaire.....</i>	<i>31</i>
9.3.	IMPACT SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES.....	31
10.	JUSTIFICATION DE LA CONFORMITE VIS-A-VIS DE L'ARRETE DU 2 SEPTEMBRE 2014 – RUBRIQUE 2410 32	
11.	COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES DONT LE PROJET PEUT RELEVER	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Localisation de l'installation	9
Figure 2.	L'environnement immédiat du site BBF	10
Figure 3.	Parcelles d'implantation du site	11
Figure 4.	Localisation des sites Natura 2000	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.	Plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau du I de l'article R.122-17 du code de l'environnement et prévu à l'article R.222-36	68
------------	--	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.	Carte de localisation du site au 1/25 000
Annexe 2.	Plan des abords à l'échelle 1/2 500
Annexe 3.	Plan d'ensemble à l'échelle 1/1000
Annexe 4.	Arrêté municipal du 26 septembre 2006
Annexe 5.	Avis du Maire de La Machine sur la remise en état du site
Annexe 6 -	Plan des machines
Annexe 7 -	Plan des activités connexes
Annexe 8.	Puissance des équipements mis en œuvre pour l'activité sciage
Annexe 9.	Puissance des équipements mis en œuvre pour l'activité maintenance et réparations
Annexe 10.	Plan des postes de chargement et déchargement
Annexe 11.	Extrait du PLU pour les parcelles concernées par le projet
Annexe 12.	Evaluation des Incidences sur les sites Natura 2000
Annexe 13.	Etude de dangers
Annexe 14.	Dispositions constructives des bâtiments
Annexe 15.	Note de calcul des besoins en eaux d'extinction du site
Annexe 16.	Evaluation du risque foudre
Annexe 17.	Organigramme de la scierie
Annexe 18.	Calcul des émissions de poussières par le cyclone principal
Annexe 19.	Plan des réseaux
Annexe 20.	Déchets produits par l'installation et modes de gestion

Pièce A – Demande d'enregistrement

1. Objet de la demande

La société BONGARD BAZOT et FILS (BBF) exploite une scierie à La Machine depuis 1997.

Elle a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en 2009 en Préfecture, dont la procédure d'instruction n'a pas abouti. Le 26 mars 2014, la société BBF a déposé un nouveau DDAE auprès de la préfecture.

Le décret n°2014-996 du 2 septembre 2014¹ a modifié le régime duquel relève le site désormais. **Sur un plan administratif, les activités exercées par la société BBF sont en effet soumises à enregistrement au titre de la réglementation des ICPE sous la rubrique :**

- **2410-B1 : Atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues** – la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant supérieure à 250 kW.

Le projet nécessite donc le dépôt d'une demande d'enregistrement au titre des articles R.512-46-1 et suivants du code de l'environnement pour la rubrique 2410, objet du présent dossier.

Le classement sous le régime de l'enregistrement nécessite en particulier que les activités répondent aux dispositions prescrites par *l'arrêté ministériel du 2 septembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2410 (installation où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*.

La conformité vis-à-vis de cet arrêté sera justifiée dans le cadre du présent dossier, qui répond en outre au contenu requis par les articles R.512-46-1 et suivants du code de l'environnement et à la circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime de l'enregistrement.

Ce dossier contient donc :

- 1° Une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation ;
- 2° Un plan, à l'échelle de 1/2 500, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres ;
- 3° Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/1000, indiquant les dispositions de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
- 4° Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan local d'urbanisme ;
- 5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif,

¹ Décret n°2014-996 du 2 septembre 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ;

6° Le cas échéant, l'évaluation des incidences Natura 2000 dans les cas et conditions prévus par les dispositions réglementaires de la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV ;

7° Les capacités techniques et financières de l'exploitant ;

8° Un document justifiant du respect des prescriptions applicables à l'installation en vertu du présent titre, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées en application du I de l'article L. 512-7. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions ;

9° Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau du I de l'article R. 122-17 ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 222-36 ;

10° L'indication, s'il y a lieu, que l'emplacement de l'installation est situé dans un parc national, un parc naturel régional, une réserve naturelle, un parc naturel marin ou un site Natura 2000.

Ces différentes informations seront présentées dans ce dossier et organisées comme suit :

- **Pièce A : demande d'enregistrement :**
 - Objet de la demande,
 - Identité du demandeur,
 - Emplacement projeté,
 - Description, nature et volume des activités – rubriques ICPE ;
- **Pièce B : dossier technique et réglementaire :**
 - Cartes et plans,
 - Capacités techniques et financières de l'exploitant,
 - Compatibilité du projet avec l'affectation des sols prévue par le plan local d'urbanisme,
 - Situation vis-à-vis des zones Natura 2000,
 - Justification de la conformité aux prescriptions de l'arrêté du 2 septembre 2014 (rubrique 2410) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
 - Plans et programmes dont le projet peut relever.

Par ailleurs la société BBF exerce des activités soumises à **déclaration au titre de la réglementation des ICPE sous les rubriques :**

- **1532-3 : Bois ou matériaux combustibles analogues** y-compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (**stockage de**), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieure à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ ;

- **2260-2b** : Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.

Un dossier de déclaration sera déposé en parallèle de la présente demande d'enregistrement.

2. Identité du demandeur

Raison sociale	S.A. BONGARD BAZOT ET FILS
Forme juridique	Société Anonyme
Dirigeants	Jean-Luc Bongard / Jean-Philippe Bazot
n° SIRET	631 880 408 000 10
Code NAF	0220Z : Exploitation forestière
Adresse du siège social	Le Bourg - 58110 SAINT-PEREUSE
Téléphone	03.86.84.40.12
E-mail	info@bongard-bazot.fr
Site internet	www.bongard-bazot.fr

Site concerné par la demande : SCIERIE

Adresse	ZI du Pré Charpin -58260 LA MACHINE
Téléphone	03.86.50.93.50
E-mail	scierie@bongard-bazot.fr
n° SIRET	631 880 408 00044
code NAF	1610A : Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
Signataire de la demande	Jean-Philippe BAZOT, Directeur

3. Emplacement de l'installation

3.1. Localisation

L'entreprise est située dans la zone industrielle du Pré Charpin, commune de La Machine (58260) dans le département de la Nièvre. Elle borde la route départementale n° 34 (RD34).

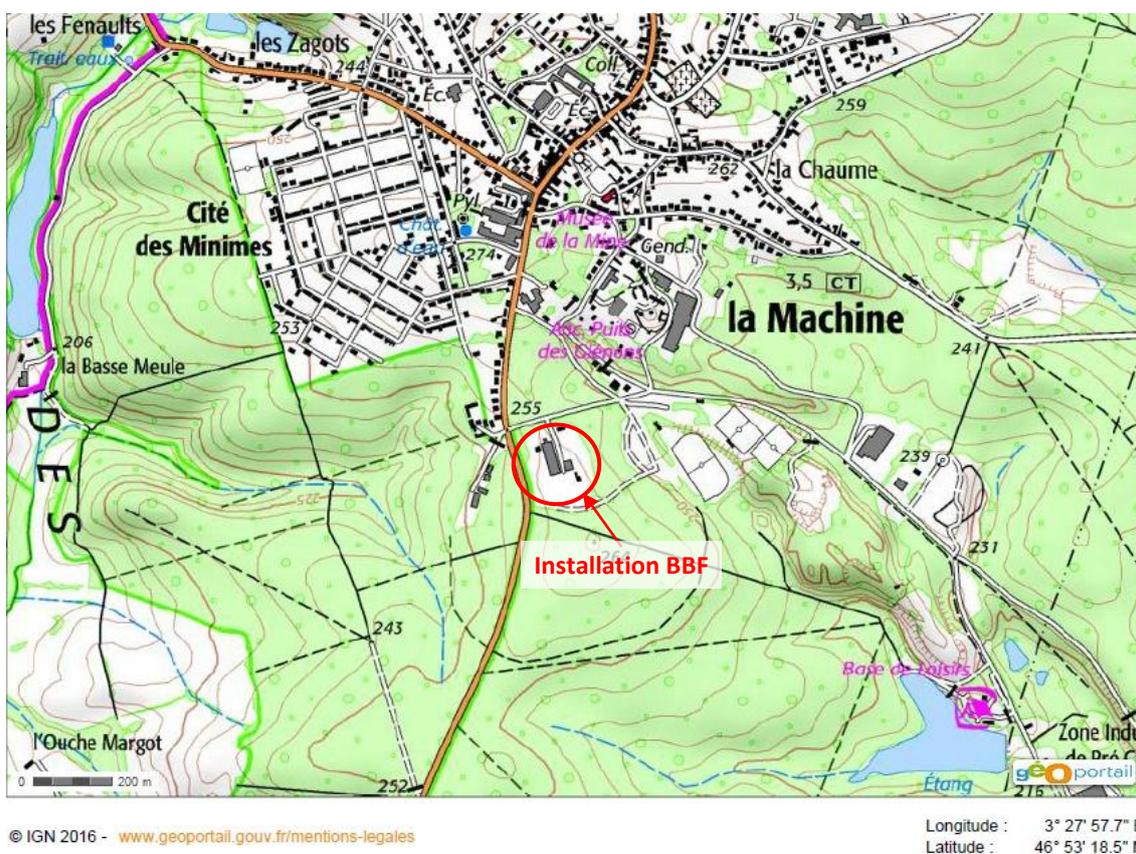


Figure 1. Localisation de l'installation

Le plan de localisation du site sur un extrait de carte IGN (échelle 1/25 000), le plan des abords et le plan d'ensemble (plans réglementaires) sont présentés respectivement en Annexe 1, Annexe 2 et Annexe 3.

L'activité industrielle dans l'environnement proche est constituée par :

- La société Les Merrains de Bourgogne, enserrée dans le site (cf. Figure 3, page11), qui exerce une activité de sciage et rabotage de bois,
- L'entrepôt des services techniques municipaux à 50 m à l'Ouest du site de l'autre côté de la RD34,
- La société Zaworski, située à 250 m au Nord-Est du site, qui exploite un dépôt de liquides inflammables (hydrocarbures de type carburant : fuel, essence, acétylène...) soumis à déclaration (source : BASIAS²),

² <http://basias.brgm.fr/>

- La société SONIMETAL située à 400 m au Nord-Est du site, qui exerce une activité de fabrication de luminaires, soumis à autorisation (source : base des installations classées³),
- La société Samsoud située à 420 m au Nord du site qui exerce une activité de traitement et revêtement de métaux soumise à autorisation (atelier de mécano-soudure, source : BASIAS).

Le stade municipal Marcel Jandot se trouve immédiatement à l'Est du site. L'accès au stade est interdit par arrêté communal du 26 septembre 2006 (Annexe 4) en raison d'une combustion souterraine affectant ce terrain. L'accès au local à usage de salle de gymnastique et de vestiaires est autorisé.

L'emplacement de l'ancienne voie ferrée en limite Est du site a été transformé en chemin.

Le camping L'étang Grenetier en bordure de l'étang accueille les vacanciers en période estivale, il est situé à environ 1 km du site.

Les habitations les plus proches du site sont :

- une habitation (parcelles 116) au Nord-est, à environ 40 m des limites de propriété et 260 m des installations de la scierie ;
- des habitations (parcelles 45) au Nord-ouest, à environ 125 m des installations de la scierie.

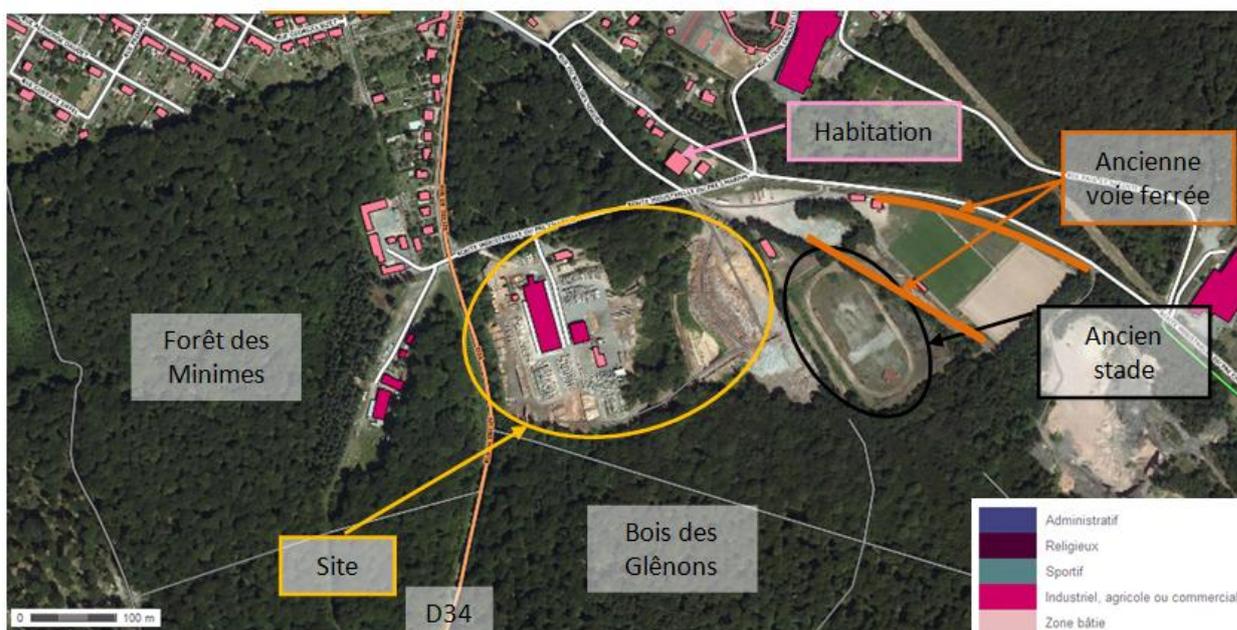


Figure 2. L'environnement immédiat du site BBF

3.2. Accès et desserte

Le site possède trois accès distincts, tous situés sur la route des Camions Minimes-Lavois :

- accès n°A1 : il est situé en face de l'intersection de la route des Camions Minimes-Lavois et de la rue des Stades, à 280 mètres de la RD34. C'est un accès large débutant tangentiellement à la route en venant de la RD34. Il permet l'entrée ou la sortie des véhicules industriels dédiés au transport des grumes.
- accès n°A2 : il s'agit de l'entrée principale du site. Il est situé à 100 mètres de la RD34.

³ <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm.php>

C'est une entrée large qui est perpendiculaire à la route et permet l'entrée et la sortie :

- des véhicules du personnel,
- des véhicules industriels dédiés au transport des grumes,
- des véhicules industriels dédiés au transport des produits finis,
- des véhicules légers et industriels des prestataires et fournisseurs externes,

Elle permet également l'entrée des véhicules industriels dédiés au transport des produits connexes.

- accès n°A3 : situé à l'intersection de la RD34 et de la route des Camions Minimes-Lavois, il est exclusivement réservé à la sortie des véhicules industriels dédiés au transport des produits connexes et bois ronds.

3.3. Maîtrise foncière

Le site, d'une superficie de 11 ha 22 a, est implanté sur les parcelles cadastrales section AM, n°16, 17, 20, 22, 95, 151, 153, 154, 155, 156, 162 et 163. La société BBF est propriétaire de l'intégralité de ce foncier.

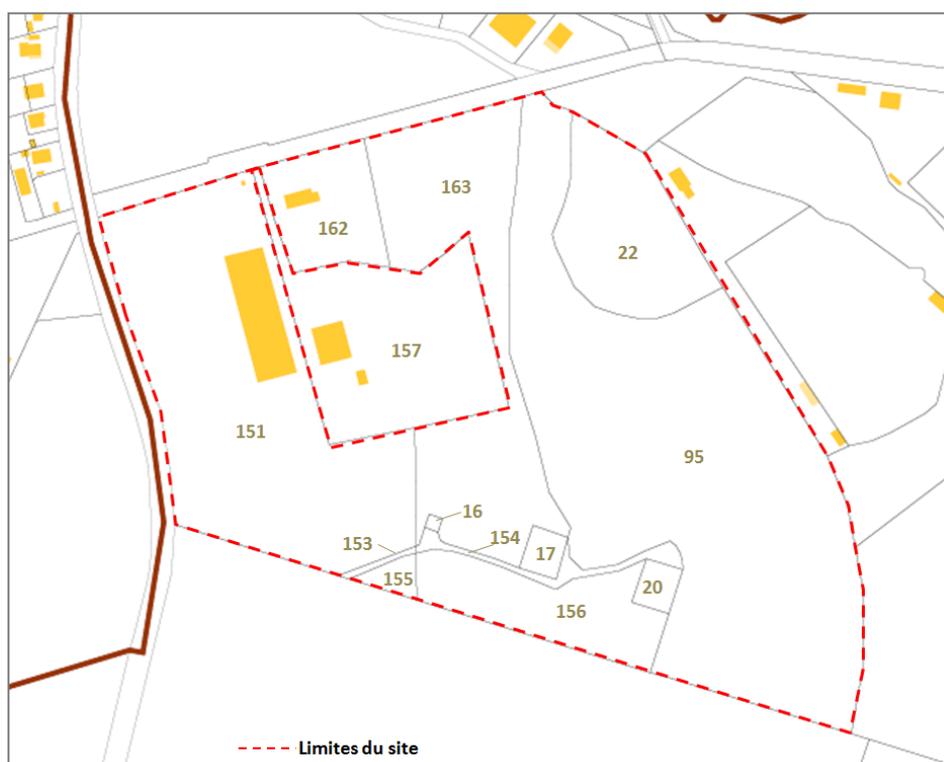


Figure 3. Parcelles d'implantation du site

Le site présente la particularité d'avoir une autre entreprise installée au sein du site d'exploitation, section AM, parcelle n°157 : l'entreprise Les Merrains de Bourgogne. Des discussions sont en cours entre les sociétés BBF et Les Merrains de Bourgogne visant l'acquisition de la parcelle par la société BBF et la réimplantation de cette entreprise sur une autre parcelle située en dehors de l'enceinte du site.

L'Annexe 5 présente, l'avis du maire de La Machine sur la remise en état du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

4. Nature et volume des activités

La scierie BBF exerce comme activité principale la production de sciage et la production de connexes (sciure, écorces, plaquettes) comme activité secondaire. Pour cela, elle s'approvisionne exclusivement en interne grâce à son activité d'exploitation forestière, à raison de 15 000 m³/an (50% de feuillus et 50% de résineux).

Les activités associées sont :

- le stockage de bois ;
- le stockage d'hydrocarbures ;
- la production d'air comprimé ;
- la maintenance ;
- l'affûtage ;
- les activités administratives.

Sa production annuelle et ses principaux clients sont :

Produits	Sciage	Sciure	Ecorce	Plaquettes
Qté moy. /an	7 500 m ³ /an	1 500 m ³ /an	1 500 m ³ /an	4 500 m ³ /an (sous-produits scierie) 18 000 m ³ /an (broyage mobile)
Clients	Scieries de charpente Négoce de sciage Fabricant de palettes Fabricant de maison Particuliers	Usines de panneaux Fabricants de Pellets Agriculteurs	Usines de retraitement	Chaufferie Usines de pâte à papier

4.1. Horaires de fonctionnement

Les horaires de travail s'étalent de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi en considérant les activités administratives, de production et de maintenance.

Les horaires de production sont les suivants :

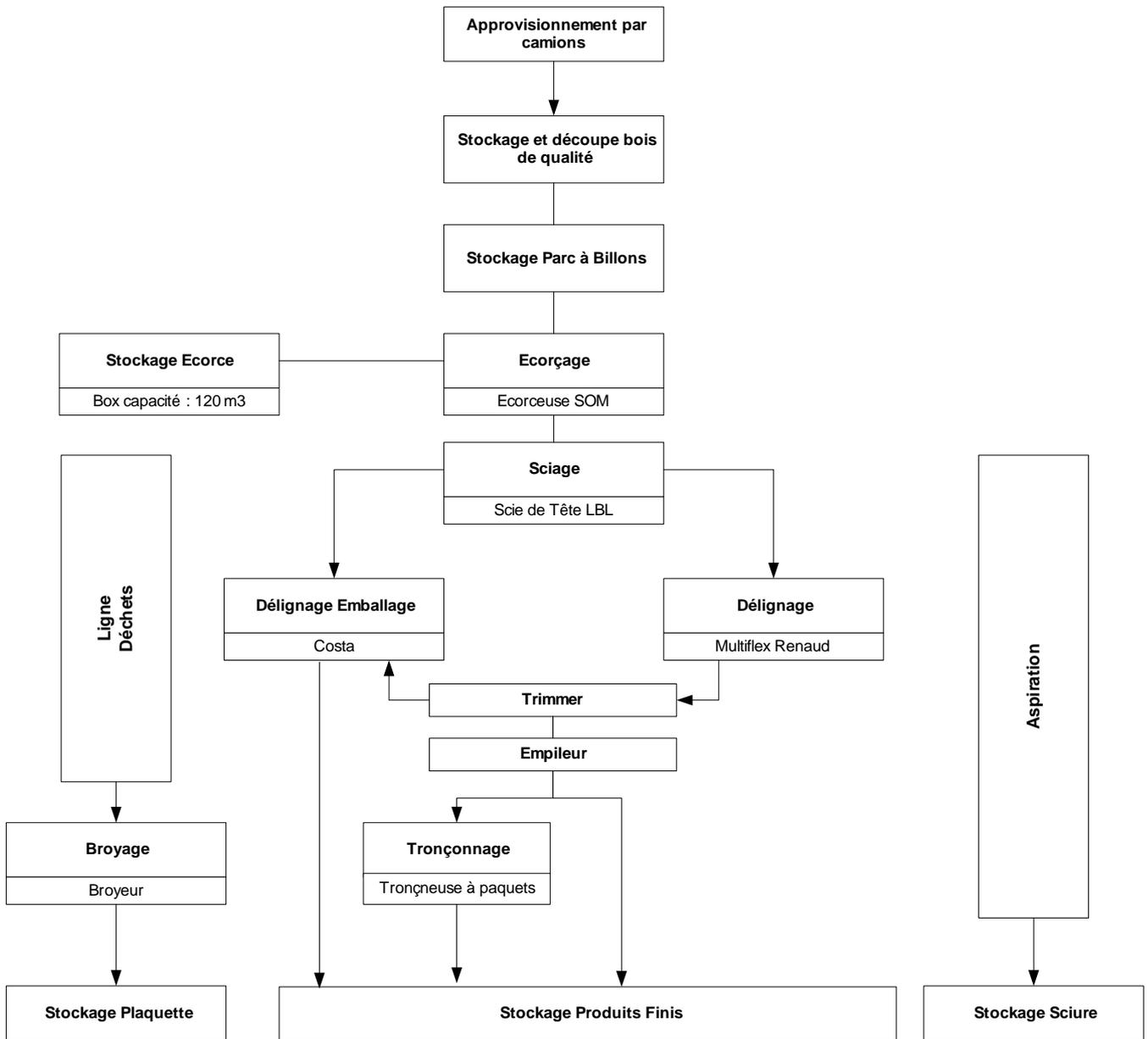
- 07h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00 du lundi au jeudi ;
- 07h00 – 12h00 / 13h00 – 15h00 le vendredi.

Et le samedi matin, de façon occasionnelle de 7h00 à 12h00 pour les opérations de maintenance.

4.2. Activités principales

4.2.1. Schématisation des activités principales

Le synoptique suivant a pour but d'illustrer les procédés de transformation.



4.2.2. Le sciage : le cœur de métier

L'ensemble des zones de production et de stockage sont repérées sur le plan d'ensemble (Annexe 3).

L'Annexe 6 - Plan des machines **présente l'ensemble des moyens de production. La numérotation indiquée en bleu dans le texte ci-dessous fait référence à la numérotation de ce plan.**

Découpe de grumes en billons :

Les grumes sont livrées à la scierie par camions sur les 2 zones de stockages/découpe des grumes (GR1 et GR2).

Les grumes destinées à la scierie sont mises à longueur grâce à une pelle équipée d'un grappin découpeur ou très occasionnellement à l'aide de tronçonneuses manuelles. Ce découpage est réalisé sur une plate-forme dédiée. Elles prennent alors la dénomination de « billons ».

Le volume de billons sciés est d'environ 75 m³/j.

Ecorçage

Les billons sont dirigés vers l'écorceuse située à l'extérieur du bâtiment sciage par un porteur. Ils sont déposés sur le deck⁴ d'alimentation (1) puis repris par le convoyeur⁵ d'alimentation (2) et écorcés par l'écorceuse annulaire (3). L'écorceuse est gérée par un automate qui commande les différentes opérations.

Les billons sortent de l'écorceuse par un convoyeur (4) qui les dirige vers des decks (5) de transfert (alimentant le convoyeur d'alimentation de la scie de tête).

Sciage de tête

Les billons sont repris du convoyeur d'alimentation (6) par un deck (7) qui les amène jusqu'au chariot (8) de la scie de tête où ils sont griffés. Une fois griffés, les billons passent par le slabber (10), via un train de rouleau bi-coupe (9), afin d'enlever les dosses (partie externe arrondie du billon). L'opérateur dirige le chariot vers la scie de tête (6), repérant au préalable l'alignement des billons par rapport à la lame grâce au faisceau laser. Toutes les fonctions sont commandées par l'opérateur situé dans une cabine.

Les sciages sont dirigés vers les déligneuses ou vers le trimmer via le train de rouleaux principal (13).

Les sciages ne nécessitant pas ces opérations, tels les poutres, pièces de charpente et plots, sont éjectés après le sciage de tête via la plage de reprise (14) et un convoyeur (15) et empilés manuellement. En cas de nécessité de mettre à longueur, la tronçonneuse (16) peut être utilisée.

Une pré-tronçonneuse (11) peut être utilisée si un défaut n'a pas été repéré lors de la découpe des grumes en billons.

⁴ Le deck permet un déplacement transversal des matériaux

⁵ Le convoyeur permet un déplacement longitudinal des matériaux

Déligneuse COSTA

Les sciages sont repris du train de rouleaux principal (13) par les decks d'alimentation (17) puis par le convoyeur d'alimentation (18) de la déligneuse Costa (19).

Cette scie est constituée de plusieurs lames circulaires dont l'écartement est réglable par l'opérateur. Les opérateurs choisissent la largeur des planches puis font passer les pièces à déligner. Les plateaux sont repris manuellement par les opérateurs sur une zone de stockage tampon à l'intérieur du bâtiment en vue de la préparation des paquets qui seront stockés sur le parc de produits finis. En cas de nécessité, une tronçonneuse (20) peut être employée.

Déligneuse Multiflex

Les sciages sont repris du train de rouleaux principal (13) par les decks d'alimentation (21) de la déligneuse Multiflex (22).

Cette scie est constituée de plusieurs lames circulaires dont l'écartement est réglable par l'opérateur. Les plateaux sont placés manuellement sur les tables d'alimentation des machines ; les opérateurs choisissent la largeur des planches, repérée par le faisceau laser de visée, puis font passer les pièces à déligner. Ces pièces sont ensuite envoyées au Trimmer par un deck (26).

Trimmer

Les planches issues de la déligneuse (22) et de la scie de tête (12) sont dirigées par un deck (26) vers le trimmer (27) afin d'être coupées à longueur.

Empileur

En sortie de trimmer, les planches sont reprises par un empileur automatique en vue de la préparation des paquets qui seront stockés sur le parc de produits finis.

En cas de nécessité, le convoyeur de sortie peut redistribuer les sciages vers la déligneuse Costa via un deck de retour (29).

Selon les demandes, les paquets stockés peuvent être mis à longueur dans leur intégralité via la tronçonneuse à paquets (30).

4.2.3. Activité concernant les connexes

Les connexes sont composés des produits suivants :

- Ecorces
- Sciure
- Plaquettes.

Un plan représentant ces activités est fourni en Annexe 7.

Ecorces

Les écorces sont issues du passage des billons dans l'écorceuse (3). Elles sont évacuées de l'écorceuse par une bande transporteuse vers un box de stockage dédié. Elles sont ensuite acheminées vers des usines de retraitement afin d'être valorisées pour la fabrication de compost.

Sciures

Les sciures sont collectées par aspiration au niveau des zones de sciage/déclignages/multilame/ et du broyeur. Elles sont aspirées par un extracteur (31) qui les envoie sur un premier cyclone (32). Un second extracteur reprend les sciures au pied du cyclone (32) et les envoie sur un second cyclone (33) qui permet de les répartir dans les box de stockage dédiés.

Elles sont ensuite valorisées par des partenaires extérieurs en panneaux de particules, matériaux absorbant, etc.

Plaquettes

Elles sont issues du broyage des chutes de grumes, des dosses de sciage, des chutes de déclignages et des éventuels déchets de bois. Des convoyeurs récupèrent les chutes au niveau des tronçonneuses, des déligneuses, de la multilame et du trimmer et les envoient vers le broyeur (34). Les plaquettes sont alors convoyées par bande transporteuse vers les box à plaquettes dédié.

Elles seront alors valorisées comme bois de chauffage ou dans l'industrie papetière.

4.2.4. La production de plaquettes

La société utilise un broyeur mobile (en location, une vingtaine de jours par an) de 440 kW au maximum pour la production de plaquettes forestières à partir de billons.

Elles seront alors valorisées comme bois de chauffage ou dans l'industrie papetière, comme les plaquettes issues de l'activité de sciage.

4.2.5. Volume et puissance des activités principales

Le travail du bois induit une production annuelle de 7 500 m³ de sciage, de 1 500 m³ de sciure, de 1 500 m³ d'écorce et de 4 500 m³ de plaquettes.

La puissance totale des machines installées est de 1 434 kW, dont 994 kW pour le travail du bois et 440 kW pour le broyeur mobile.

La puissance de chaque équipement est détaillée en Annexe 8.

A noter que la puissance souscrite auprès d'EDF est de 380 kW.

4.3. Activités associées

4.3.1. Stockage de bois

Description

Les différentes activités induisent des stockages de bois : Parc à grumes, Parc à Billons, Box sciure, box plaquette, box écorce, Produits finis. Les volumes sont susceptibles de fluctuations liées principalement au marché.

Les différents stocks de bois évoqués dans cette partie sont représentés sur le plan en Annexe 3.

* Grumes et billons

Les grumes sont livrées sur le parc à grumes (2 zones de stockage repérées GR1 et GR2). Elles sont empilées au sol. Leur durée de stockage varie de quelques jours à 2 mois. Le volume moyen stocké sur les différentes zones est de 2 000 m³.

Les billons sont issus du tronçonnage des grumes. Ils sont stockés sur les différentes zones dédiées selon leur qualité. Le volume moyen stocké sur les différentes zones est de 1 500 m³.

Les volumes de grumes et de billons sont directement liés l'un à l'autre. Il ne peut y avoir des volumes maximaux de grumes et de billons en même temps. D'une façon générale, il n'est stocké que le stock de roulement nécessaire à l'activité de l'entreprise. Les aléas climatiques ont tout de même une influence sur le stockage : en période humide, il est plus difficile d'extraire les grumes des forêts et inversement en période sèche. Le volume des stocks s'en trouve donc directement impacté.

* Produits finis : Sciages

Seule la moitié du volume des billons devient un produit fini. Le restant est composé des produits connexes.

Les sciages sont classés en 2 grandes familles :

- Les **sciages principaux (charpente)**:
 - Le sciage principal, plus épais, dont l'épaisseur varie de 35 à 200 mm. Le stockage est de type sur lattes.
- Les **produits d'emballage**.
 - Bois sur bois (non latté) pour les produits d'épaisseur inférieure à 35 mm.

Les choix de produire préférentiellement des « sciages principaux » ou des produits d' « emballage » dépend directement de la demande.

Ces produits sont stockés sur les zones repérées S1 à S7 sur le plan.

*Produits connexes

Ce sont les produits de valorisation des chutes, dosses et copeaux issus du travail du bois.

Ecorces

Les écorces sont évacuées de l'écorceuse par une bande transporteuse remplissant un box de 120 m³. Les écorces sont évacuées vers des usines de retraitement afin d'être valorisées.

Sciures

Elles sont collectées par aspiration au niveau du hall de sciage et du broyeur puis passent par un cyclone qui les dirige vers deux box de 240 m³.

Plaquettes

Elles sont générées par le broyeur et le slabber et convoyées par bande transporteuse vers le box à plaquettes de 480 m³. Ces plaquettes sont utilisées comme bois de chauffage ou dans l'industrie papetière.

*Plaquettes forestières

Les plaquettes fabriquées à l'aide du broyeur mobile sont stockées en vrac (tas de 5 000 m³ maximum, de hauteur maximale de 5 m) en partie basse du site (zone Est).

Volume

Les volumes présentés ci-dessous sont les volumes maximaux susceptibles d'être présents sur le site.

Produit stocké	Repère	Caractéristiques des produits stockés	Conditionnement et conditions de stockage	Hauteur maximale du stockage (m)	Volume moy. Stocké (m ³)	Volume maxi stocké (m ³)	Surface au sol dédiée au stockage (m ²)
Grumes	GR	Bois vert	Extérieur, sur sol nu, en pile, des zones de déplacement sont laissées libres à la convenance des opérateurs	3	2 000	6 000	4 000
Billons feuillus et résineux	BR+F	Bois vert	Extérieur, sur sol nu, stabilisé, perméable, en pile	3	1 500	3 000	3 750
Total MP					3 500	9 000	7 750
En-cours sciages	S1	En cours de sciage/déclignage	Intérieur	2	10	15	100
Sciage	trimmer	Prépa paquets	Intérieur/auvent	2	5	5	80
Sciage	S2 à S7		Extérieur : Stock Pds finis	4	1 300	2 000	2 000
Ecorce			Extérieur : Box	2.5	40	90	50
Sciure			Extérieur : Box	4	200	300	500
Plaquettes	Scierie		Extérieur : Box	4	300	500	
Plaquettes	Partie basse		Extérieur sol	5	3 500	5 000	2 000
Total Produits finis					5 355	7 910	4 730

Le volume maximum de bois stocké sur le site sous ses différentes formes est de **16 910 m³**.

4.3.2. Activité de compression

La plupart des machines sont alimentées en air comprimé. Le matériel est composé d'un compresseur d'air dont les caractéristiques figurent ci-après, et d'une réserve d'air comprimé de 2000 Litres.

Marque	Année de mise en service	Type	Puissance (kW)	Pression maximale (hPa)	Localisation sur le plan	Utilisation
ATLAS COPCO	2015	GA 75	75	10 000 (10 bar) réglé à 8 bar	Local Compresseur (repère n°8)	Distribution d'air comprimé sur machine et divers
Puissance totale			75			

4.3.3. Stockage et distribution d'hydrocarbures

Sont stockés dans un bac de rétention de 6,95 m³ couvert :

- une cuve de 3 000 L (gazole non routier) pour le remplissage des réservoirs des véhicules à moteur. Le site dispose d'une pompe électrique équipée d'un volucompteur fonctionnant à un débit de 1,2 m³/h ;
- des fûts d'huile (12 maxi x 220L) ;
- une cuve de 1 000 L pour l'huile usagée ;
- une cuve de 1 000 L d'huile de chaine ;

Soit 7 640 L d'hydrocarbures.

La rétention doit faire au moins 3 000 L (100 % du plus grand volume) et au moins 50 % du volume total soit 3 820 L. Le bac de rétention de 6,95 m³ est donc largement suffisant.

L'ensemble de la zone est imperméabilisé et relié à un séparateur d'hydrocarbures. De plus, des kits anti-pollution et de matériel de lutte contre l'incendie (extincteurs) sont disponibles sur cette zone pour faire face à toute pollution accidentelle.

4.3.4. Activité maintenance et réparations

Les activités de maintenance et de réparation des machines sont réalisées en interne par 2 techniciens et, pour certains matériels sous contrat, par des prestataires externes.

L'activité d'affûtage des différentes lames et rubans est effectuée en interne par 1 affûteur à temps plein dans un atelier dédié et confiée pour une partie à une société extérieure.

La localisation des ateliers est présentée sur le plan des machines en Annexe 6.

La puissance totale des machines installées pour les activités d'affûtage, de maintenance et de réparations est de 24,52 kW.

La puissance de chaque équipement dédié à ces activités est détaillée en Annexe 9.

4.3.5. Engins de levage et de manutention (fixes ou mobiles)

Description	Marque	Type	Energie	Capacité de levage	Usage
Porteur	John Deer	1410B	Gazole non routier	2 T	Approvisionnement de l'écorceuse en billons
Pelle	CAT	322	Gazole non routier		Tronçonnage des grumes et billons
Chargeur Connexes	CAT	938	Gazole non routier		Chargement Connexes
Chariot élévateur	Mitsubichi		Gazole non routier	3 T	Rangement paquets / Chargement
	Fantuzzi		Gazole non routier	6 T	Manutention produits grandes longueurs
	Mitsubichi		Gaz	2.7 T	Manutention produits Sortie Costa

Description	Marque	Type	Energie	Capacité de levage	Usage
					et Trimmer
Palan manuel			-	1 T	
2 Ventouses à dépression			Electrique	250 kg	Manutention Traverses

Les engins de manutention sont parqués au plus proche des postes de travail. Les chariots élévateurs sont garés dans l'atelier de sciage. Les engins soumis font l'objet de contrôles périodiques.

4.3.6. Postes de chargement/déchargement

Il existe 7 postes de chargement/déchargement dédiés aux activités.

Leurs emplacements et repérages sont représentés sur le plan fourni en Annexe 10.

repère	Affectation principale	accès	Type/revêtement	Volume d'activité
1	chargement des connexes	Entrée par accès A2 Sortie par accès A3	Fosse béton inférieure au niveau de la dalle des connexes afin de faciliter leur chargement	6 à 7 chargements / semaine
2	- chargement des produits finis - chargement/déchargement divers	accès A2	Bitume	- 6 à 9 chargements de produits finis / semaine - 10 divers / semaine
	- déchargement hydrocarbures	accès A2	Zone bétonnée	
3	- chargement des produits finis - chargement/déchargement divers	accès A2	Bitume	
4	chargement des produits finis	accès A2	dalle béton	
5	Chargement connexes plate-forme	Accès A1	Aucun revêtement	10 chargements par semaine maxi pendant la saison de chauffe
GR1	- déchargement des grumes - chargement des billons	accès A1 ou A2	aucun revêtement	15 déchargements de grumes / semaine
GR2	- déchargement des grumes - chargement des billons	accès A1 ou A2	aucun revêtement	

4.4. Consommables (hors huiles et carburant)

Les différentes activités de l'entreprise nécessitent les consommables suivants :

Consommables	Lieu de stockage	Usage	Conditionnement	Consommation annuelle	Capacité de stockage dans l'entreprise
Lien cerclage plastique	Atelier Affûtage	Tenir des paquets de produits identiques	Bobines de 1 100 m (largeur moyenne 15 mm)	1 200 bobines	20 bobines
Lames circulaires	Atelier Affûtage	Coupe du bois	A l'unité Les tailles varient de Ø280 à 620	208	104 24 : Déligneuse 80 : Costa
Meules	Atelier Affûtage	Entretien des outils de coupe	Unité	3	1
Couteaux	Atelier Affûtage	Broyeur /slabber	Jeu de 9 ou 6 unités dans caisse en bois	40	20
Lames Rubans	Atelier Affûtage	Scie de tête	unitaire	11 en rotation	
Graisses	Atelier Maintenance	Graissage pièces en mouvement	Cartouche + 1 fût 60L	180L + 50 kg	60L + 20 kg
Produits de dégraissage des métaux (Igosolve super sc8)	Fontaine Atelier maintenance	Dégraissage avant maintenance	Fût 220 L	220L	220 L
Acétylène	Atelier maintenance	Soudage/découpage	2 x 6 m ³ bouteilles	30 m ³	12 m ³
Oxygène	Atelier maintenance	Soudage/découpage	2 x 10 m ³ bouteilles	50 m ³	20 m ³
Gaz neutre : ATAL5	Ateliers affûtage et maintenance	Poste à soudure	2 x 10 m ³ bouteilles	50 m ³	20 m ³
Gaz Propane	Rack Extérieur	Chariot Elévateur	Bouteille de 13 Kg	80 bouteilles soit 1040Kg	20 bouteilles soit 260 Kg
Bombes de peinture	Atelier affûtage	Marquage du bois	Carton de 12	120	36
Liquide pour affûteuse arrosage. (Igol Usinov)	Atelier affûtage	Lubrification	Fût 20 L	60 L	60 L
Prestafour (7 d'armor)	Atelier affûtage	Décapant lame	50 L	200 L	100 L
Divers Bombes (Lubrifiant, dégrissant,...)	Bureau contremaître	Divers	Bombes 250 ml	50 bombes	20 bombes

4.5. Réseaux et utilités

4.5.1. Eaux usées

Les effluents rejetés par l'installation sont les eaux usées domestiques. **Il n'y a pas de rejet d'eaux industrielles, le site ne consommant pas d'eau pour cet usage.**

Les eaux usées domestiques sont celles produites par les installations sanitaires (toilettes, lavabo). Le site dispose d'une installation d'assainissement autonome constituée des éléments suivants :

- Bureaux et habitation : un ensemble fosse septique d'une capacité de 3 000 litres (eaux vannes) et d'un bac dégraisseur (eaux ménagères). Le plateau bactérien (sable filtrant) s'étend sur 60 m² au nord-est derrière le bâtiment des bureaux (terrain d'altitude décroissante vers le nord-est).
- Bâtiment industriel : un ensemble fosse septique d'une capacité de 9 000 litres équipée d'un filtre en sortie et d'un bac dégraisseur. En sortie, les eaux sont regroupées avec celles issues des bureaux.

Les bacs dégraisseur sont vidangés annuellement. Les fosses septiques ont fait l'objet d'une vidange en Mars 2015.

4.5.2. Eaux pluviales

Le plan du réseau d'eaux pluviales est présenté en annexe.

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées sont collectées et orientées vers un séparateur à hydrocarbures sur site avant d'être rejetées au niveau des fossés longeant la RD 34. Ce séparateur fait l'objet d'opérations périodiques de nettoyage et de vidange.

4.5.3. Projet de développement de l'activité

Dans le cadre du développement de son activité, la société BBF prévoit de créer une nouvelle ligne de fabrication de combustible de chauffage. Ce projet a été sélectionné par l'ADEME suite à l'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC Bois.

Le projet sera mis en œuvre par la société BBF dans un délai de 2 ans (délai contractuel avec l'ADEME).

Une réflexion globale sur les réseaux et utilités du site (gestion des eaux pluviales et gestion des eaux d'extinction notamment) sera intégrée à la définition et à la mise en œuvre du projet.

5. Rubriques de la nomenclature concernées

Le tableau ci-après présente la situation administrative du site vis-à-vis de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Avec :

- E : Enregistrement
- D : Déclaration

Rubrique ICPE	Désignation de l'activité	Situation du site	
		Volume des activités	Régime
2410-B-1	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues. B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant : 1. supérieure à 250 kW	La puissance totale des machines concourant au travail mécanique du bois, principalement présentes dans l'atelier de travail, est de 994 kW.	E
1532-3	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	Les stocks de bois maximaux susceptibles d'être présents sur la totalité du site sont de 16 910 m³.	D
2260-2-b	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels , y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. 2. Autres installations que celles visées au 1 : b) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW.	La puissance du broyeur mobile est de 440 kW.	D

Tableau 1. Situation administrative du site vis-à-vis de la nomenclature des ICPE

Il n'y a pas d'autre activité classée relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur ce site.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA FRANCE ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA FRANCE ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Annexe 1. Carte de localisation du site au 1/25 000

(1 page)

S.A. BONGARD BAZOT ET FILS
SIEGE - LE BOURG
58110 SAINT PEREUSE
TEL : 03.86.84.40.12 - FAX : 03.86.84.41.36

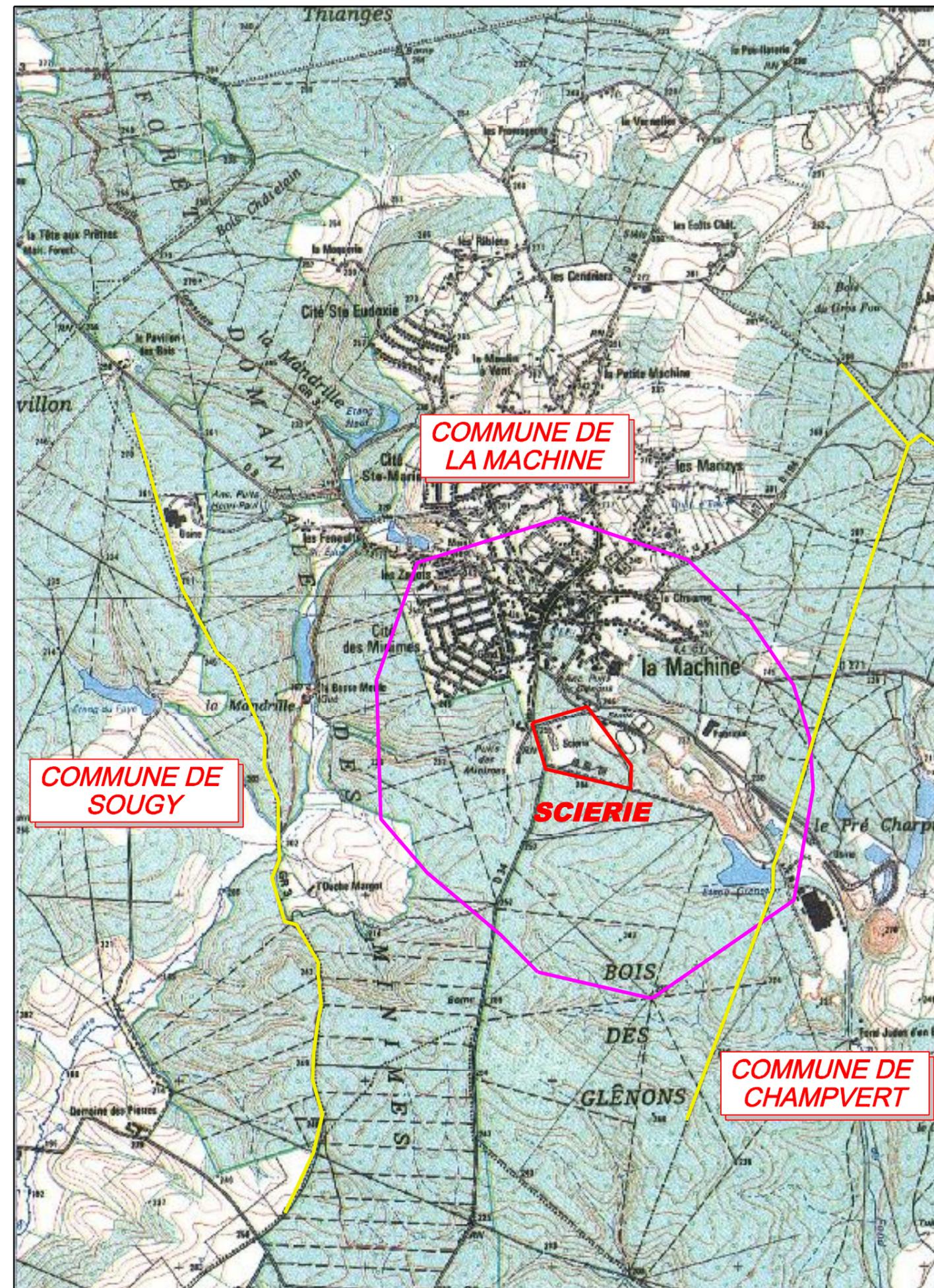
COMMUNE DE LA MACHINE
58 - NIEVRE

SCIERIE B.B.F

PLAN DE SITUATION - AFFICHAGE 1Km
AVEC LIMITES COMMUNALES

ECHELLE : 1 / 25000

— RAYON D’AFFICHAGE 1 Km
— LIMITES COMMUNALES



Annexe 2. Plan des abords à l'échelle 1/2 500

(1 page)

Annexe 3. Plan d'ensemble à l'échelle 1/1000

(1 page)



S.A. BONGARD BAZOT ET FILS
 SIEGE - LE BOURG
 58110 SAINT PEREUSE
 TEL : 03.86.84.40.12 - FAX : 03.86.84.41.36

BONGARD BAZOT ET FILS

LA MACHINE (58)

Section AM
 n°16-17-20-22-95-151-153-154-155-156-157-158

PLAN D'ENSEMBLE
 Echelle : 1/1000

COMMUNE DE LA MACHINE
 58 - NIEVRE

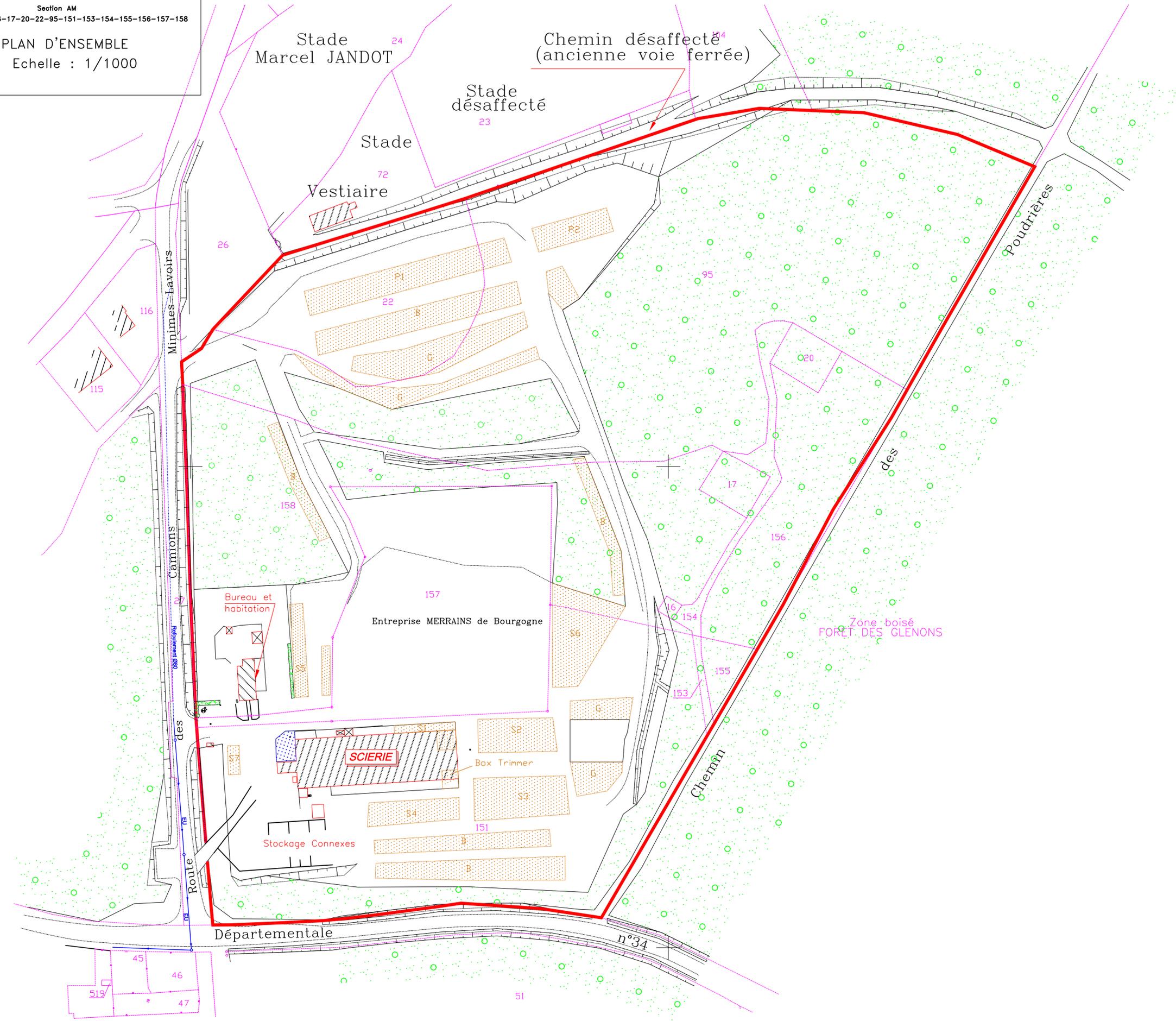
SCIERIE B.B.F

PLAN D'ENSEMBLE
 DES DISPOSITIONS PROJETEES
 DE L'INSTALLATION JUSQU'A 35m

ECHELLE :
 1 / 1000

LEGENDE

- Limite d'exploitation
- Application cadastrale
- BÂTIMENTS
- Zone boisé
- Zone de Stocks Bois
- Plateforme de Stockage Hydrocarbures
- Réseau EU
- Refoulement Ø80



Annexe 4. Arrêté municipal du 26 septembre 2006

(1 page)

MAIRIE
DE
LA MACHINE

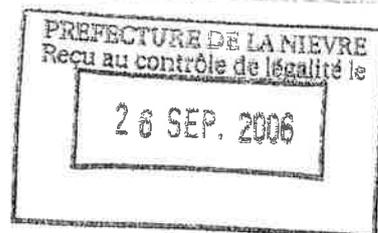


58260
(NIÈVRE)

**

☎ 03.86.50.49.00
FAX 03.86.50.46.13

ARRETE



Le Maire de la Commune de LA MACHINE

VU le Code des Collectivités territoriales et notamment sont article L.2212-2

CONSIDERANT qu'interdiction avait été faite au Public d'accéder au bâtiment à usage de salle de gymnastique et de vestiaires sis sur le stade Marcel Jandot en raison des risques d'émanation de gaz toxiques liées à la combustion souterraine dudit stade

VU le rapport d'essai réalisé, en vue de la détermination de la qualité de l'air dans les vestiaires du stade Marcel Jandot, le 29 juin 2006 par la société SOCOTEC industries, 11 rue Saint Maximin 69416 LYON Cedex 03, concluant à l'absence de concentration de polluants dans l'air

ARRETE

Article 1^{er} : à compter de ce jour , l'accès du Public est à nouveau autorisé dans le local à usage de salle de gymnastique et de vestiaires implanté sur le stade Marcel Jandot à LA MACHINE.

Article 2 : l'accès du Public au stade reste interdit en raison de la combustion souterraine affectant ce terrain

Article 3 : Cette interdiction d'accès sera matérialisée par l'apposition de panneaux à l'intention du Public

Article 4 : le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de DECIZE
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Et notifié au Président de l'Association UFM Athlétisme, utilisatrice du bâtiment.

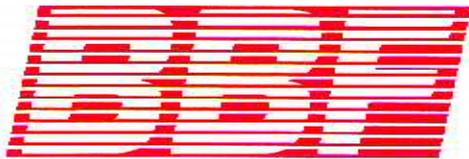
Fait à LA MACHINE le 21 Septembre 2006

Le Maire,
Daniel BARBIER



Annexe 5. Avis du Maire de La Machine sur la remise en état du site

(2 pages)



DRAINAGE - TRAVAUX PUBLICS, AGRICOLES ET FORESTIERS

TRANSPORTS - EXPLOITATION FORESTIÈRE - SCIERIE- BOIS ET CARBURANTS

BONGARD - BAZOT ET FILS

Téléphone : 03.86.84.40.12

Télécopie : 03.86.84.41.36

Site : bongard-bazot.fr

SAINT-PÉREUSE

58110 Châtillon-en-Bazois

Notre réf.

Votre réf.

Objet :

BONGARD BAZOT ET FILS
Site de LA MACHINE (58260)

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT
EN CAS DE MISE A L'ARRET DEFINITIF

Dans le cadre de la régularisation des activités de la scierie Bongard Bazot et Fils au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Titre I du Livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement), et conformément au 7° de l'article R. 512-6 du Code de l'environnement la société sollicite l'avis du Maire de La Machine sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation

Les activités de la scierie sont soumises à autorisation au titre de la rubrique 2410 (« Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues. La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant supérieure à 200 kW ») de la nomenclature des ICPE.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'environnement, la mise à l'arrêt définitif du site de La Machine sera précédée, trois mois au moins avant la date de cet arrêt, d'une notification adressée au préfet.

Celle-ci indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comporteront, notamment :

- 1° L'évacuation des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Sans présager de l'usage qu'il sera fait ultérieurement du site, on peut dores et déjà avancer que :

- l'ensemble des produits et matériaux seront soit éliminés par des sociétés spécialisées, soit réorientés pour utilisation vers d'autres unités de production similaire (vers d'autres scieries) ;
- les déchets seront évacués et traités en tant que tels par des centres agréés ;
- sauf survenue d'accident, l'intégrité du sol et des eaux souterraines sera préservée, rendant inutile toute opération de dépollution ou de surveillance du site ;

- l'intégration paysagère sera fonction du démantèlement ou non des infrastructures et de la nature de la réaffectation des surfaces ;
- en cas de démolition partielle ou complète des bâtiments, les matériaux seront traités en tant que déchets ; les terrains seront nivelés et éventuellement végétalisés (engazonnement, plantations d'arbres et d'arbustes).

~~~~~

### AVIS DU MAIRE

M. / Mme / Mlle<sup>1</sup> ..... BARBIER Daniel ..... , agissant en qualité de Maire de La Machine, donne un avis Favorable<sup>1</sup> / ~~Défavorable<sup>2</sup>~~ aux conditions de remise en état exposées ci-dessus.

Date : ..10.. Décembre 2013

Cachet et Signature :

1 : Rayer la mention inutile



## **Annexe 6 - Plan des machines**

(1 page)

S.A. BONGARD BAZOT ET F.ES.  
 SIEGE - LE BOURG  
 58110 SAINT PIERREUSE  
 TEL : 03 85 84 43 12 - FAX : 03 85 84 41 36

COMMUNE DE LA MACHINE  
 58 - NIEVRE

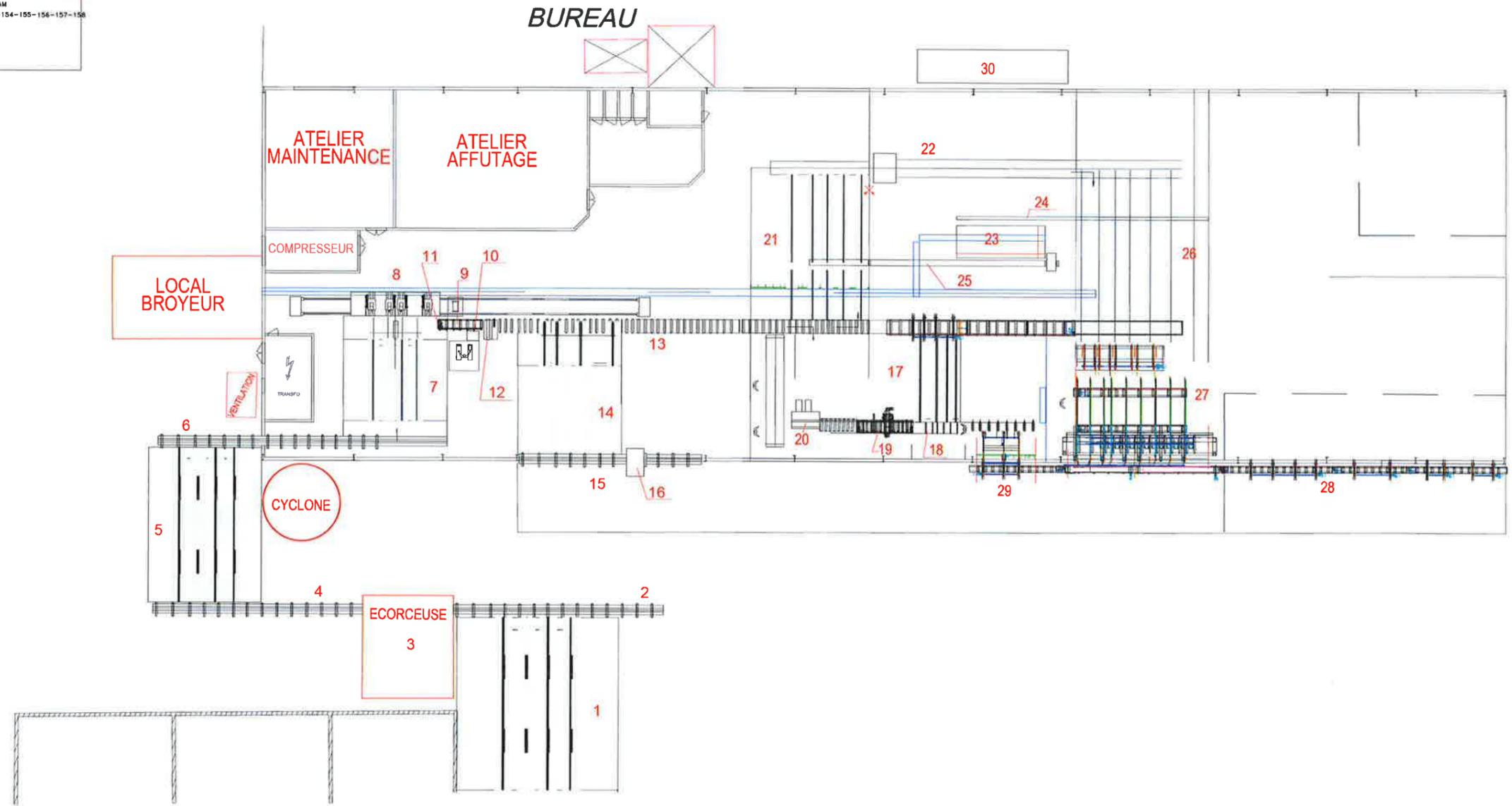
SCIERIE B.B.F

PLAN DES MACHINES  
 (MOYENS DE PRODUCTION)

ECHELLE :

LA MACHINE (58)  
 Section AM  
 n°16-17-20-22-95-151-153-154-155-156-157-158

| Activité                  | Désignation                   | Repère |
|---------------------------|-------------------------------|--------|
| Ecorçage                  | Deck Alimentation             | 1      |
|                           | Conveyeur Entrée Ecorçage     | 2      |
|                           | Ecorçage                      | 3      |
|                           | Conveyeur Sortie Ecorçage     | 4      |
| Scie de Tête              | Deck de transfert             | 5      |
|                           | Conveyeur entrée scie de tête | 6      |
|                           | Deck entrée scie de tête      | 7      |
|                           | Chanot                        | 8      |
|                           | Train de rouleau bi-coupe     | 9      |
|                           | Gabber                        | 10     |
| Dispatch                  | Pré-Tronçonneuse              | 11     |
|                           | Scie de Tête                  | 12     |
|                           | Train de rouleau Principal    | 13     |
|                           | Plage de reprise              | 14     |
|                           | Conveyeur                     | 15     |
| Tonçonneuse               |                               | 16     |
| Délignage Costa Emballage | Deck alimentation Costa       | 17     |
|                           | Conveyeur Costa               | 18     |
|                           | Tronçonneuse Désgranage       | 19     |
|                           | Délignage COSTA               | 20     |
| Délignage Multiflex       | Deck alimentation Multiflex   | 21     |
|                           | Délignage                     | 22     |
| MultiLame                 | MultiLame                     | 23     |
|                           | Conveyeur de sortie           | 24     |
|                           | Conveyeur de recyclage        | 25     |
| Trimmer                   | deck alimentation             | 26     |
|                           | Trimmer                       | 27     |
|                           | Conveyeur de triage           | 28     |
| Tronçonneuse              | Tronçonneuse à paquet         | 29     |
|                           |                               | 30     |

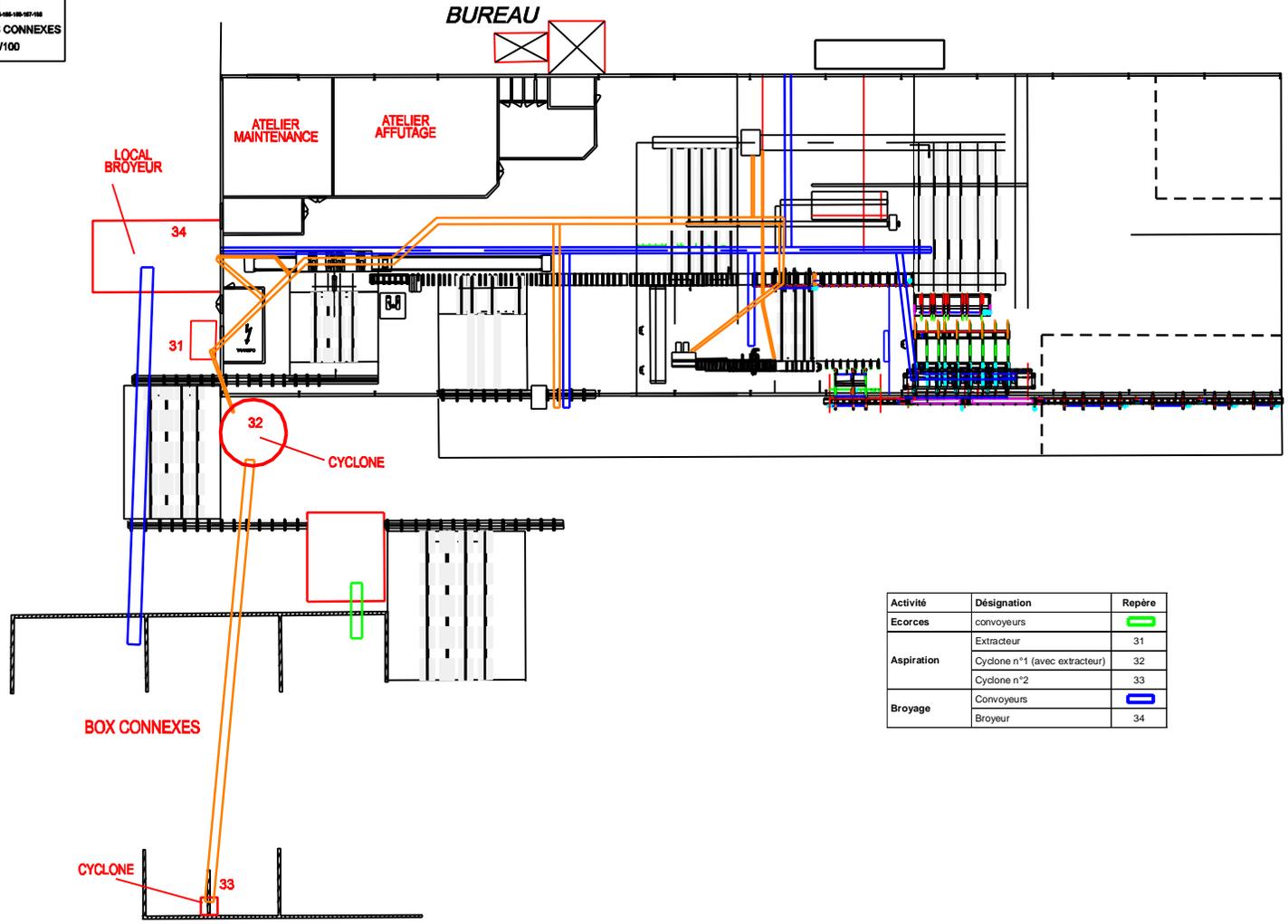


## **Annexe 7 - Plan des activités connexes**

(1 page)

ECHELLE :  
 1 / 100

ASPIRATION (orange line)  
 LIGNE DECHETS (blue line)



| Activité   | Désignation                   | Repère |
|------------|-------------------------------|--------|
| Ecorces    | convoyeurs                    | 30     |
|            | Extracteur                    | 31     |
| Aspiration | Cyclone n°1 (avec extracteur) | 32     |
|            | Cyclone n°2                   | 33     |
| Broyage    | Convoyeurs                    | 34     |
|            | Broyeur                       | 34     |

## **Annexe 8. Puissance des équipements mis en œuvre pour l'activité sciage**

(2 pages)

| Activité                          | Désignation                   | Marque / Type      | Nbre de moteurs | Puissance (kW) | Repère | Localisation | Utilisation                                                  |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------|-----------------|----------------|--------|--------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Ecorçage</b>                   | Deck Alimentation             |                    | 1               | 3              | 1      | Extérieur    | Ote l'écorce des billons                                     |
|                                   | Convoyeur Entrée Ecorceuse    |                    | 1               | 4              | 2      |              |                                                              |
|                                   | Ecorceuse                     | SOM                | 3               | 35             | 3      |              |                                                              |
|                                   | Convoyeur Sortie Ecorceuse    |                    | 1               | 4              | 4      |              |                                                              |
|                                   | Deck de transfert             |                    | 2               | 6              | 5      | Extérieur    |                                                              |
| <b>Scie de Tête</b>               | Convoyeur entrée scie de tête |                    | 1               | 4              | 6      | Intérieur    | Alimentation de la scie                                      |
|                                   | Deck entrée scie de tête      |                    | 1               | 4              | 7      |              |                                                              |
|                                   | Chariot                       | LBL - SPIDER 5PPL  | 5               | 26             | 8      |              |                                                              |
|                                   | Train de rouleau bi-coupe     |                    | 1               | 1,1            | 9      |              | Broyage en plaquette des dosses                              |
|                                   | Slabber                       | LBL                | 3               | 94,5           | 10     |              | Rattraper les oublis lors du découpage des grumes            |
|                                   | Pré-Tronçonneuse              | M1TP               | 1               | 1              | 11     |              | Sciage en plateaux                                           |
|                                   | Scie de Tête                  | LBL                | 3               | 135            | 12     |              |                                                              |
| <b>Dispatch</b>                   | Train de rouleau Principal    |                    | 5               | 11             | 13     | Intérieur    | Ejection des produits ne nécessitant pas d'autres opérations |
|                                   | Plage de reprise              |                    | 2               | 4,4            | 14     |              |                                                              |
|                                   | Convoyeur                     |                    | 2               | 1              | 15     |              |                                                              |
| <b>Déclignage Costa Emballage</b> | Deck alimentation Costa       |                    | 2               | 4,4            | 17     | Intérieur    | Alimentation déligneuse                                      |
|                                   | Convoyeur Costa               |                    | 2               | 1,5            | 18     |              |                                                              |
|                                   | Déligneuse                    | COSTA ML2420       | 7               | 155            | 19     |              | Découpage en largeur                                         |
|                                   | Tronçonneuse Costa            |                    | 5               | 10             | 20     |              | Mise à longueur                                              |
| <b>Déclignage Multiflex</b>       | Deck alimentation MultiFlex   |                    | 4               | 10,4           | 21     | Intérieur    | Découpage en largeur                                         |
|                                   | Déligneuse                    | Renaud – Multiflex | 18              | 190            | 22     |              |                                                              |
| <b>Trimmer</b>                    | Deck alimentation             |                    | 1               | 2              | 26     | Intérieur    | Découpe à longueur et tri                                    |
|                                   | Trimmer                       |                    | 14              | 4,5            | 27     |              |                                                              |

| Activité            | Désignation                   | Marque / Type | Nbre de moteurs | Puissance (kW) | Repère                  | Localisation       | Utilisation                                      |
|---------------------|-------------------------------|---------------|-----------------|----------------|-------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|
|                     | Convoyeur de triage           |               | 11              | 20             | 28                      | Intérieur          |                                                  |
|                     | Deck de retour vers Costa     |               | 2               | 2,5            | 29                      | Intérieur          |                                                  |
| <b>Empileur</b>     | Empileur                      | DESGRANGES    | 12              | 44             |                         | Intérieur          | Reprise des planches pour préparation en paquets |
| <b>Tronçonneuse</b> | Tronçonneuse à paquet         | ANDRE         | 4               | 19,8           | 30                      | Extérieur          | Remise à longueur de paquets entiers             |
| <b>Ecorces</b>      | Convoyeurs                    |               | 1               | 5              |                         | Extérieur          | Répartition des écorces dans le box              |
| <b>Aspiration</b>   | Extracteur à copeaux          |               | 1               | 70             | 31                      | Intérieur          | Extraction des copeaux                           |
|                     | Cyclone n°1 (avec extracteur) | SAMSOD        | 1               |                | 32                      | Extérieur          |                                                  |
|                     | Cyclone n°2                   |               |                 | 0              | 33                      | Extérieur          | Répartition des sciures dans les box             |
| <b>Broyage</b>      | Convoyeurs                    |               | 12              | 46,2           |                         | Intérieur          | Fabrication des plaquettes                       |
|                     | Broyeur                       | SOM           | 1               | 75             | 34                      | Intérieur          |                                                  |
|                     | Broyeur mobile thermique      |               | 1               | 440            | Partie basse (zone Est) | Extérieur (mobile) | Fabrication des plaquettes                       |
| <b>TOTAL</b>        |                               |               |                 | <b>1 434</b>   | <b>kW</b>               |                    |                                                  |

## **Annexe 9. Puissance des équipements mis en œuvre pour l'activité maintenance et réparations**

(1 page)

### Activités de maintenance et de réparation des machines

| Type de machine           | Marque       | Puissance (kW) | Localisation           | Utilisation       |
|---------------------------|--------------|----------------|------------------------|-------------------|
| 1 Tour                    | AMC          | 4              | Atelier<br>maintenance | Entretien courant |
| 2 Perceuses à colonne     | RF40/Syrette | 2,20 + 0,55    |                        | Entretien courant |
| 1 Cisaille                | Record       | 2,2            |                        | Entretien courant |
| 1 poste soudure semi-auto | Rehm         | 1              |                        | Entretien courant |
| <b>Puissance totale</b>   |              | <b>9,95</b>    |                        |                   |

Des petits matériels mobiles de maintenance sont également utilisés tels que des postes à souder, perceuses, meuleuses.

### Activité affûtage

| Type de machine              | Marque   | Puissance (kW) | Localisation | Utilisation                 |
|------------------------------|----------|----------------|--------------|-----------------------------|
| Affuteuse circulaire         | AEG      | 0,8            | Atelier      | Affûtage des lames de coupe |
| Affûteuse circulaire carbure | Volmer   | 1,92           |              | Affûtage des lames de coupe |
| Affûteuse couteaux           | REFORM   | 8,5            |              | Hors service                |
| Affûteuse ruban              | Aligator | 1,85           |              | Affûter la lame de la scie  |
| Rectifieuse Guide            | SEW      | 0,75           |              |                             |
| Banc Planage                 | Aligator | 0,75           |              |                             |
| <b>Puissance totale</b>      |          | <b>14,57</b>   |              |                             |

## **Annexe 10. Plan des postes de chargement et déchargement**

(1 page)



S.A. BONGARD BAZOT ET FILS  
 SIEGE - LE BOURG  
 58110 SAINT PEREUSE  
 TEL : 03.86.84.40.12 - FAX : 03.86.84.41.36

# LA MACHINE (58)

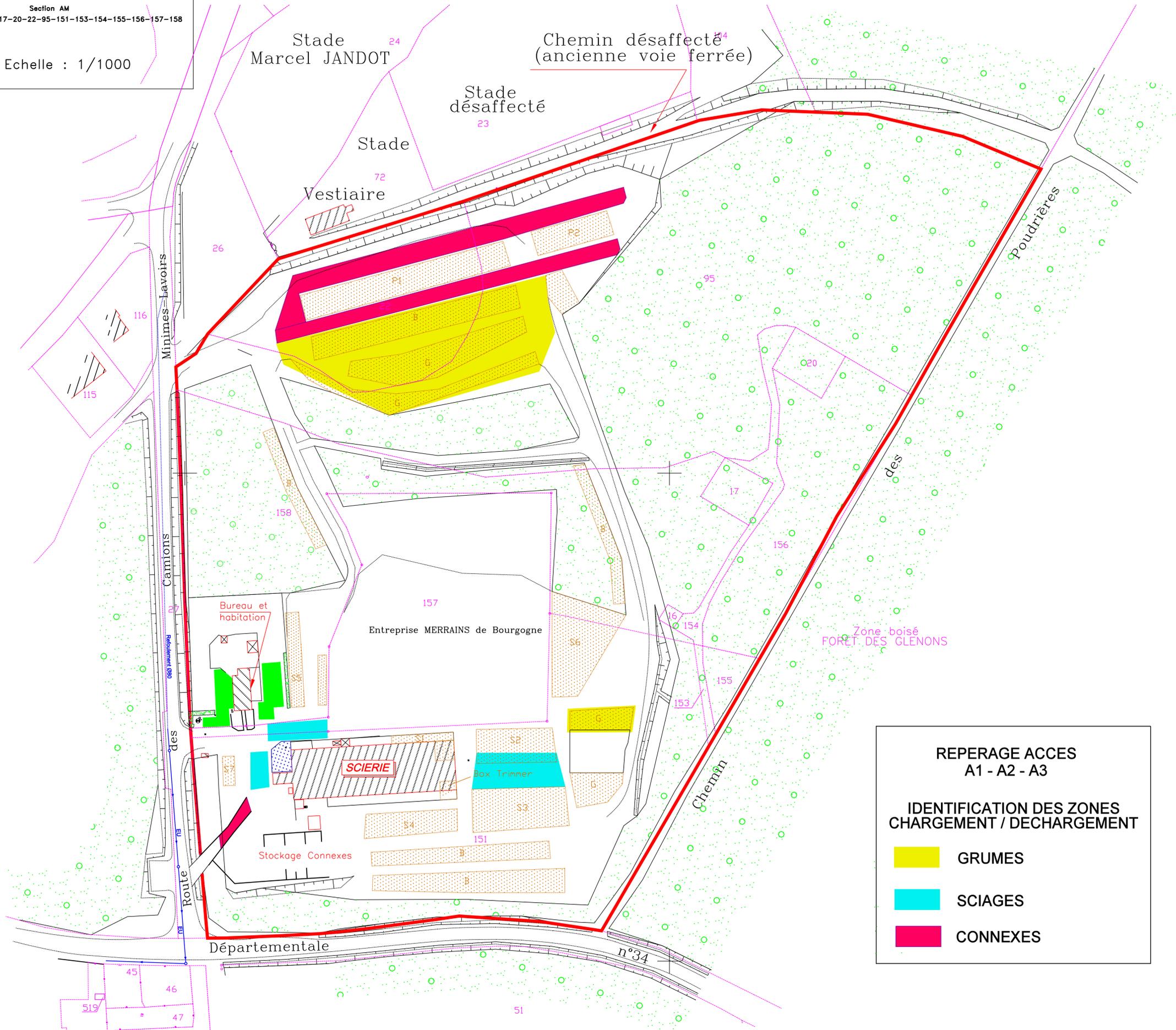
Section AM  
 n°16-17-20-22-95-151-153-154-155-156-157-158

Echelle : 1/1000

COMMUNE DE LA MACHINE  
 58 - NIEVRE

SCIERIE B.B.F

PLAN DES POSTES  
 CHARGEMENT / DECHARGEMENT



ECHELLE :  
 1 / 1000

### LEGENDE

- Limite d'exploitation
  - Application cadastrale
  - Zone Parking
  - Zone boisé
  - Zone de Stocks Bois
- BATIMENTS**

REPERAGE ACCES  
 A1 - A2 - A3

### IDENTIFICATION DES ZONES CHARGEMENT / DECHARGEMENT

- GRUMES
- SCIAGES
- CONNEXES